



Compte-rendu de la CAP Nationale Personnels d'exploitation des travaux publics de l'état de la branche « voies navigables/ports maritimes »

25 juin 2019

La CAP est présidée par Eloïse Bastard, Cheffe de bureau à la sous-direction des personnels administratifs et maritimes.

Déclaration préalable des élus CFDT

Tout d'abord, nous tenons à dénoncer les conditions dans lesquelles se réunit cette CAP avec une date définie 15 jours à l'avance, ce qui a entraîné pour certains des représentants ici présents, l'obligation de ne pas tenir des engagements pris ailleurs et pour d'autres, leur absence.

Par conséquent, nous vous demandons de définir dès ce jour la date de la future CAP et de tenir celle-ci ; se contenter d'un prévisionnel n'est pas envisageable. Pour rappel, nous ne sommes pas tous parisiens...

Ensuite, nous sommes stupéfaits de voir les taux pro/pro définis par l'arrêté du 15 mai 2019. Après le fiasco de mise en œuvre du PPCR pour les PETPE et la problématique que cela a posé pour les ex-CEE, nous souhaitons alerter le ministère sur la catastrophe qui se préfigure avec un taux à 8% en 2020 et à 6 % en 2021 pour le passage de C2 à C3.

Comment pensez-vous que les services vont pouvoir fonctionner en l'absence de CEEP ? Car le sujet est bien là !!!

Avec les départs en retraite à venir et un taux aussi réduit, nous allons vers une raréfaction des CEEP qui sont déjà à ce jour en nombre insuffisant afin d'assurer les missions nécessaires au fonctionnement des services. Il est de votre responsabilité de ne pas vous contenter d'accepter cette situation et de vous battre afin d'obtenir un taux au minimum à 10 % ce qui permettra un renouvellement suffisant des CEEP.

Pensez-vous également que les AEP renonceront à tout déroulé de carrière s'ils ne souhaitent pas s'inscrire dans une démarche de prise de responsabilités ? Entendez-nous bien, le fonctionnement des services ne pourra être une réalité que si les personnels ont des perspectives de déroulé de carrière. L'engagement du PPCR a été clair sur ce point en assurant qu'un agent pourrait dérouler sa carrière à minima sur deux niveaux de grade.

Pour en finir sur les taux de promotion, il est aussi dramatique de voir dans quelle situation d'enfermement se trouvent les AE car avec un taux de promotion fixé à 20 % en lieu et place de 25 % et une population représentant moins de 3 % du corps des PETPE dans ce niveau de grade, il va devenir encore plus difficile pour ces derniers d'évoluer.

Sur ces points, nous souhaitons connaître votre position.

Nous profiterons aussi de cette CAP pour dénoncer la disparition progressive des PETPE qui sont encore et toujours parmi les principaux contributeurs aux réductions d'effectifs imposées aux services chaque année. A ce rythme, le corps des PETPE ne sera bientôt qu'un lointain souvenir.

Vous remerciant par avance de vos réponses.

Les élus CFDT

Réponses de l'administration

Sur les conditions de la réunion de cette CAP, l'administration indique que ces mauvaises conditions sont liées à la réorganisation suite à la fusion de 2 sous-directions.

Il nous est indiqué de façon claire et définitive la date de la CAP « promotions » qui est fixée au 10 décembre 2019.

Concernant les taux pro/pro, l'administration nous indique avoir essayé de négocier des taux plus importants auprès du guichet unique en défendant les spécificités des corps d'exploitation.

La CFDT a rappelé que les 6% annoncés pour 2021 risquaient de poser des problèmes de fonctionnement aux services et qu'elle se chargerait de le lui rappeler si elle ne « monte pas au créneau » pour obtenir de meilleurs taux.

La CFDT a été désignée secrétaire de séance (tour de rôle des syndicats).

Règlement intérieur de la CAP

Le règlement intérieur a été examiné et a fait l'objet de discussions et d'amendements. A l'issue de quoi il a été approuvé à l'unanimité.

Désignation des représentants du personnel siégeant à la commission de réforme.

Titulaires : Gilles TEILLAUD – CFDT et Philippe SAID – CGT

Suppléants : Gérard MONDRAGON – FO et Maxime GOMEZ - CFDT

Mutations

Nom	service d'origine.....	service d'accueil
GIRAULT Laurent.....	DDT 37	DDT 37 – Poste 238869
BARAQUANT Boris	VNF DTBS	DIRM Nantes – Poste 238949
CAMALON Gontran.....	DRIEA.....	DM Martinique – Poste 237367

La CFDT a dénoncé un nombre important de postes sur lesquels des candidatures, avec un grade non conforme à la publication, avaient été examinées par le service d'accueil et avaient recueilli un avis favorable.

Cette interrogation sur le niveau de grade souhaité en candidature a entraîné l'ajournement sur une validation de mobilité où deux candidats CEEP et deux candidats AEP s'étaient positionnés. Cette mobilité sera examinée rapidement lors d'une CAP électronique.

La CFDT a également rappelé que certaines qualifications n'étaient pas nécessaires pour obtenir une mobilité, mais étaient à charge des services accueillant l'agent. Elle a demandé à ce qu'un rappel soit fait aux services.

Titularisation

Une titularisation est proposée à validation : M. CHEVALIER Yohan – DDT Indre et Loire qui est titularisé à compter du 1^{er} décembre 2018.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT		
Maxime GOMEZ.....	DT Rhône Saône	06.07.77.99.83
	maxime.gomez@vnf.fr	
Gilles TEILLAUD	DT Bassin de la Seine	06.66.07.07.43
	gilles.teillaud@vnf.fr	
Cédric KUHN	DT Strasbourg.....	06.20.96.62.50
	cedric.kuhn@vnf.fr	